Image not found or type unknown

# Déposer plainte contre ministère public

Par **handicap**, le **29/05/2015** à **09:33**

bonjour

voilà la situation et j'aimerais l'on puisse me répondre rapidement étant donné les délais qui courent...

J'ai déposé plainte auprès du ministère public - procureur de la République - à quelques jours de la fin de la prescription de 3 années.

je sais que mon document - ar le prouve - qu'il a été réceptionné avant la date de la prescription.

le ministère public a indiqué qu'il ne donnait pas suite en prétextant la prescription alors que cette dernière n'a pas été atteinte

mon opinion :
étant donné l'importance du dossier, je pense que le ministère public joue cette carte afin de ne pas avoir à expliquer certaines choses.

j'ai donc décidé de pousser l'affaire plus loin étant donnée que des handicapés sont lésés dans cette affaire.

j'apprécierai donc que l'on m'aide en m'indiquant la procédure à suivre...
je crois qu'il s'agit de saisir la chancellerie... mais j'ai des doutes.
voulez-vous m'aider ?
d'avance merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés